



## Utilisation de Photos

-----  
Par Titi10

Bonjour,

Ayant fait une alternance sur 2 années et dans 2 entreprises différentes (redoublement) je souhaite rapidement parler de mes tuteurs de l'année passée lors de mon oral d'entreprise.

Ais-je le droit de mettre leur photo sans leur demander (Photo publique sur internet ou photo de profil LinkedIn) ? Ou dois-je forcément avoir leur autorisation ?

Merci d'avance :

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Ais-je le droit de mettre leur photo sans leur demander (Photo publique sur internet ou photo de profil LinkedIn)  
Non, il faut leur permission explicite (et de préférence écrite).

Le fait qu'une personne diffuse une photographie de lui-même sur Internet n'autorise pas les autres à s'en servir sans permission. La loi prévoit quelques exceptions, principalement pour la presse au titre du droit à l'information.

La photographie peut aussi être protégée comme ?uvre d'art (si elle présente un caractère d'originalité), dans un tel cas il faut aussi l'accord du photographe.

-----  
Par Titi10

Bonjour,

Merci de votre réponse. Je vais prendre contact avec eux.